

Rapport du Collège des garantes

Le collège des garantes est composé de trois personnes expertes en démocratie participative, en gouvernance publique et en politiques éducatives.

Elles sont désignées par le président du CESE.

Elles travaillent bénévolement, ce qui renforce leur indépendance.

Le rôle des garantes est de vérifier que la Convention citoyenne se déroule dans de bonnes conditions pour permettre la participation réelle des citoyens. Elles veillent au respect de principes importants : sincérité, impartialité, transparence et égalité.

Les garantes ont participé à la Convention à partir du 5 juin 2025.

Elles ont assisté à toutes les sessions.

Elles ont participé aux réunions importantes, ont eu accès aux documents et aux messages envoyés aux participants.

Elles ont suivi l'organisation des votes et des tirages au sort.

Toute personne pouvait contacter les garantes pour signaler un problème lié au respect des principes.

Cela pouvait se faire par écrit ou oralement pendant les sessions.

Les participants ont été informés plusieurs fois de ce rôle.

Les garantes ont transmis les problèmes signalés au comité de gouvernance.

Elles ont aussi fait des observations après chaque session et formulé des recommandations. https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/sites/ccte/files/CCTE_Colle%CC%80ge_Garantes%20_Avis1_VF14_08_25.pdf).

Le Collège des garantes atteste que la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'indépendance et la participation des citoyens ont été respectées.

Les conventions citoyennes montrent une évolution importante de la démocratie en France.

Dans une démocratie représentative, les citoyens élisent des représentants pour décider en leur nom. Avec les conventions citoyennes, les citoyens participent plus directement aux décisions publiques.

Les conventions citoyennes sont différentes de la démocratie sociale. La démocratie sociale fait intervenir des organisations de la société civile (syndicats, associations, organisations).

Les conventions citoyennes sont plus récentes. Elles se développent petit à petit. Cela demande de garder une certaine souplesse et de fixer des règles claires et stables.

Cette troisième convention citoyenne nationale a profité de l'expérience des précédentes. Elle peut donc renforcer cette nouvelle manière de faire vivre la démocratie dans l'avenir.

Le rapport des garantes a deux objectifs :

- vérifier que les grands principes d'une convention citoyenne ont été respectés
- proposer des recommandations pour les futures conventions

Ce rapport s'appuie sur plusieurs éléments :

- nos observations
- des échanges informels
- des signalements formels, au nombre de 93
- et nos domaines d'expertise

La plupart des signalements viennent des participants à la Convention.
D'autres viennent aussi de membres de l'équipe d'animation, du comité de gouvernance ou de chercheurs observateurs.

Note au lecteur

Ce document est une version en FALC (Facile à lire et à comprendre) du rapport complet du collège des garantes.

Le FALC vise à rendre les informations accessibles aux personnes ayant des besoins particuliers en matière de lecture ou de compréhension.

Le rapport original est plus détaillé.

Le rapport final est disponible ici :

<https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/organisation/garantes>

Ce rapport est organisé en 9 points.

- Ces points présentent les observations et les analyses des garantes sur le déroulement de la Convention.
- Chaque point est suivi de leçons pour les futures conventions citoyennes.

1. Le collège des garantes atteste que les participants se sont beaucoup impliqués et qu'ils ont su exprimer leurs doutes dans un processus ouvert à tous

Les participants ont montré un engagement fort pendant toute la Convention. Ils ont compris rapidement leur rôle et la question posée. Ils ont proposé des auditions, des lectures et ont voulu écouter les enfants et les adolescents.

Une dizaine de participants ont quitté la Convention pour des raisons personnelles. Très peu sont partis par désaccord avec la démarche.

Les participants étaient très divers. Cette diversité a été un point fort. Elle a permis de mieux réfléchir à la vie des enfants.

Malgré leurs différences, les participants ont fait preuve de respect et de coopération. Certaines personnes étaient à l'aise pour parler. D'autres doutaient de leur capacité. Des formations et un accompagnement ont été proposés. Ces aides ont permis l'inclusion de tous.

Leçons pour les prochaines conventions :

- *Les moyens très efficaces utilisés pour inclure tous les participants pourront servir pour les futures conventions.*

Certains dispositifs devraient être mieux définis, renforcés et préparés à l'avance. Ils devraient être proposés dès le début de la Convention.

Par exemple :

- *la formation à la prise de parole*
- *l'aide pour construire et défendre ses idées*

- *Les doutes et les critiques des participants sont normaux dans une convention citoyenne.*

Ils doivent être pris en compte. Il est important de créer dès le départ un climat de confiance.

Pour cela, il faut permettre aux participants de contribuer à l'organisation des discussions.

Par exemple :

- proposer différentes façons de participer*
- laisser aux participants la possibilité d'organiser eux-mêmes certaines discussions*
- associer les participants aux choix de méthode, par exemple par des votes*

2. Le collège des garantes atteste que les conditions nécessaires à la participation des citoyens ont été réunies pendant toute la Convention, malgré un mandat très large et un temps limité.

Le mandat, défini par la lettre du Premier ministre¹, a été dès le départ un défi important pour la Convention.

- La question posée était très large et comportait de nombreux aspects.
- La lettre évoquait des sujets très différents, par exemple : le temps à l'école, le temps périscolaire (avant et après l'école), les activités en dehors de l'école, l'usage du numérique, les apprentissages des enfants, leur développement, leur santé, l'égalité des chances, l'inclusion.

Les participants devaient donc eux-mêmes définir ce que signifie « les différents temps de la vie quotidienne des enfants ». Leur rapport final va justement aider à définir ce que sont les temps de l'enfant.

La lettre demandait aussi que les propositions soient chiffrées et réalistes. Le temps donné à la Convention était court par rapport à l'ampleur du sujet.

Le collège des garantes souhaite souligner les conséquences et les difficultés liées aux choix faits au début de la Convention.

- Le comité de gouvernance savait qu'il serait difficile de traiter un sujet aussi vaste dans le temps disponible.

Il a donc décidé d'exclure les questions concernant les enfants de 0 à 3 ans, car ces questions sont très spécifiques.

¹ <https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/CCTE/Conventioncitoyenne-tempsdesenfants-saisine-Premierministre.pdf>

Cette décision était justifiée, mais elle a suscité des doutes chez certains participants. Elle a parfois fragilisé la confiance entre ces participants et le comité de gouvernance jusqu'à la fin de la Convention.

Plusieurs signalements ont été faits à ce sujet.

- Le comité de gouvernance a aussi décidé de ne pas demander aux citoyens de calculer précisément le coût des propositions.

Malgré cela, les participants ont essayé de tenir compte des contraintes budgétaires.

Un temps de travail a été consacré au financement.

Cependant, les administrations consultées n'ont pas toujours pu fournir des estimations globales.

- Les participants ont consacré beaucoup de temps à comprendre et à définir le sujet.

Cela a réduit le temps disponible pour discuter en profondeur des solutions et affiner certaines propositions.

Ils ont voulu prendre en compte toutes les dimensions importantes.

Parfois, ils ont eu l'impression de survoler des questions importantes.

Les garantes ont reçu plusieurs signalements à ce sujet.

- Les documents et les expertises ont été globalement utiles.

Mais ils demandaient du temps pour être compris.

Des décisions prises rapidement et le manque de temps ont parfois rendu certains points difficiles à comprendre pour les participants.

Leçons pour les prochaines conventions :

Le collège des garantes souligne l'importance de définir avec soin la lettre de mission, le mandat et la question posée à la Convention.

Il faut aussi s'assurer que le temps prévu est cohérent avec l'ampleur du sujet.

Si l'on demande d'estimer le coût des propositions, il est nécessaire de fournir des informations financières claires et compréhensibles.

Ces informations permettent aux citoyens de mieux comprendre les enjeux budgétaires et de s'approprier le sujet.

Par ailleurs, concernant le mandat d'une Convention, un autre point devra être clarifié à l'avenir.

Pour cette Convention, le CESE a aussi travaillé de son côté sur le même sujet. Ce travail a été réalisé par la commission Éducation, Culture et Communication. Son objectif était d'apporter le point de vue des organisations de la société civile et de contribuer au débat. Certains membres de cette commission faisaient aussi partie du comité de gouvernance.

Les participants ont été informés de ce travail parallèle dès le début. Une présentation des grandes lignes de ce rapport a eu lieu lors de la dernière session.

Malgré ces informations, le rôle et la place de ce rapport ont suscité des questions chez les participants. En effet, ce rapport a été élaboré en parallèle de celui de la Convention et publié quelques semaines après.

Leçons pour les prochaines conventions :

Ce fonctionnement n'a probablement pas eu d'effet important sur les travaux de cette Convention.

Cependant, il sera nécessaire à l'avenir de clarifier le rôle des commissions du CESE qui travaillent en parallèle d'une Convention citoyenne.

Il faudra aussi préciser comment leurs avis sont élaborés.

3. Le collège des garantes atteste que l'engagement des membres du comité de gouvernance et le professionnalisme de l'équipe d'animation ont permis un travail collectif fondé sur une méthode solide. Le collège des garantes atteste du respect des principes de sincérité, d'impartialité et de transparence, de la libre expression, d'égalité et d'inclusion des citoyen.nes.

L'engagement du comité de gouvernance et le professionnalisme de l'équipe d'animation ont été essentiels pour respecter les principes de la Convention. Le comité de gouvernance avait peu de temps pour se préparer avant le début de la Convention.

Ses membres venaient du CESE et de l'extérieur.

Ils ont dû apprendre à travailler ensemble et à comprendre leur rôle rapidement.

Pendant l'été, les personnes impliquées ont pu ajuster leurs rôles et leur organisation.

L'équipe d'animation était composée de spécialistes de la participation citoyenne et d'agents du CESE formés à l'animation. Elle était pilotée par la direction de la participation citoyenne du CESE.

L'équipe d'animation a expliqué les différentes méthodes possibles pour organiser le travail.

Cela a aidé le comité de gouvernance à faire des choix éclairés et à les justifier.

Ces choix ont pu être adaptés au fur et à mesure des sessions.

Les principes du débat citoyen ont été globalement respectés.

La méthode utilisée s'appuyait sur des bases solides, déjà testées dans d'autres conventions.

Des ajustements ont été faits en continu en tenant compte des attentes et des critiques des participants.

La Convention s'est déroulée en trois phases :

- Comprendre le sujet et écouter des intervenants
- Débattre
- Harmoniser les idées, rédiger et adopter le rapport

Ce découpage a permis d'identifier les principaux enjeux, puis d'élaborer des propositions.

Le travail s'est fait en différents formats :

- petits groupes d'environ 10 personnes
- groupes d'environ 30 personnes
- séances plénières avec tous les participants

Les discussions étaient accompagnées par des animateurs, des spécialistes de la vérification des informations et des personnes chargées de représenter visuellement les idées.

Le manifeste a été rédigé uniquement par des participants.

Le rapport final a été rédigé par l'équipe d'animation à partir des échanges, puis discuté et modifié par les participants.

Certains participants ont questionné ce rôle de l'équipe d'animation, mais il était nécessaire compte tenu du temps limité.

Les participants pouvaient donner leur avis de plusieurs façons :

- en répondant à des questionnaires après chaque session
- en contactant les garantes
- en s'adressant directement au comité de gouvernance
- en participant aux bilans hebdomadaires

Les membres du comité de gouvernance et de l'équipe d'animation étaient disponibles et à l'écoute.

Les garantes soulignent leur réactivité et leur capacité d'adaptation, indispensables dans un processus évolutif.

Leçons pour les prochaines conventions :

Le retour d'expérience du comité de gouvernance permettra de mieux définir son rôle et ses missions.

Il montrera aussi que cette fonction demande un engagement important.

Il est nécessaire de prévoir suffisamment de temps pour préparer une Convention.

Le comité de gouvernance doit être nommé assez tôt pour comprendre son rôle et participer aux décisions importantes.

Cela est particulièrement important si l'on conserve un comité composé de membres du CESE, de personnalités extérieures et d'anciens participants.

Ce modèle présente des avantages, notamment la diversité des points de vue et l'indépendance.

Mais il peut aussi être amélioré.

D'autres modèles pourraient être envisagés, par exemple en distinguant plus clairement :

- *de l'organisation et des méthodes de travail*
- *de la préparation des contenus, des documents et du choix des experts*

Enfin, il est important d'associer davantage les citoyens aux choix de méthode.

Les participants apprécient une organisation bien préparée, mais ils souhaitent aussi pouvoir influencer son fonctionnement.

Le collège des garantes considère qu'il est essentiel d'impliquer les citoyens dans les décisions qui les concernent, notamment sur la manière de travailler. Il s'agit de partager la responsabilité de certains choix méthodologiques.

4. Le collège des garantes atteste que les discussions de la Convention se sont appuyées sur des informations et des intervenants variés, entendus en séance plénière ou en petits groupes.

Pour que les débats soient bien informés, il est important d'entendre des points de vue différents et des personnes ayant des compétences variées.

Les auditions ont permis de croiser :

- différentes informations
- différentes expériences
- différents avis
- différents intérêts

Cela a aidé à comprendre les arguments possibles, mais aussi les limites, les avantages et les contraintes. Cette diversité s'est construite progressivement au fil des sessions.

Les organisateurs ont dû :

- prévoir les expertises utiles
- tenir compte des demandes des participants
- s'adapter à la disponibilité des intervenants

Les participants disposaient d'un ensemble de documents préparés avant le début de la Convention. Ces documents ont été complétés au fur et à mesure. Les participants les ont utilisés régulièrement. Ils ont aussi proposé leurs propres documents, accessibles à tous sur un espace partagé.

Les débats se sont appuyés sur des intervenants variés entendus en grand groupe ou en petits groupes.

Au total, environ 70 intervenants ont été consultés.

Les rencontres ont pris différentes formes :

- conférences
- échanges avec les participants
- ateliers en petits groupes
- stands d'information

Les participants ont souhaité écouter particulièrement les enfants et les adolescents. Un groupe d'enfants et d'adolescents a été constitué. Il s'est réuni à deux reprises pour réfléchir et rédiger son propre rapport. Les participants ont utilisé ce rapport dans leurs travaux. Ils ont aussi échangé directement avec ces jeunes lors d'une session très appréciée. Cela les a rassurés, car les conclusions des jeunes étaient proches des leurs.

Les participants ont également utilisé les résultats des ateliers organisés dans les régions. Ces ateliers ont réuni des acteurs locaux, des élus et des jeunes dans toute la France. Au total, 29 ateliers ont rassemblé 491 personnes. Les participants pouvaient y assister pendant l'été, mais peu ont pu le faire en raison du calendrier.

Ils pouvaient aussi consulter des contributions écrites d'organisations et d'élus :

- collectivités territoriales
- associations
- syndicats

- élus locaux, nationaux ou européens

Ces contributions étaient disponibles sur le site du CESE. Cependant, elles ont été peu utilisées, probablement parce qu'elles n'ont pas été étudiées en détail pendant les sessions.

Leçons pour les prochaines conventions :

Le collège des garantes souhaite attirer l'attention sur plusieurs points pour l'avenir. Quel type d'« expert » faut-il inviter ? Le terme « expert » regroupe des profils très différents :

- chercheurs
- professionnels de terrain
- représentants d'organisations
- responsables politiques

Cette absence de distinction a parfois créé des doutes et renforcé la méfiance envers certaines expertises. Dès le début, les participants ont proposé des noms et des profils d'intervenants. Ils ont surtout privilégié les personnes proches du terrain. D'autres formes d'expertise, jugées plus éloignées de la réalité, ont été moins sollicitées. Cela a parfois été discuté avec le comité de gouvernance. La notion d'« expertise de terrain » n'a pas été clairement définie. Le statut des intervenants est donc resté flou pendant toute la Convention. Par exemple, les chercheurs ont été relativement peu sollicités.

Pour parvenir à un accord collectif, il est important d'examiner aussi les désaccords.

Or, même si les sujets de débat étaient nombreux, il y a eu peu d'espace pour organiser des confrontations d'idées structurées.

Plusieurs participants ont signalé la difficulté à identifier clairement des débats contradictoires.

Plusieurs raisons expliquent cela :

- Les animateurs n'étaient pas spécialistes des sujets traités
- Il leur était donc difficile d'identifier et d'expliquer les controverses.
- Le travail en sous-groupes, organisé pour être efficace, a parfois fragmenté les discussions.

- Cela a rendu moins visibles les désaccords et les évolutions vers un consensus.

Leçons pour les prochaines conventions :

Il est important de définir clairement dès le début les différents types d'expertise :

- expertise scientifique (chercheurs)
- expertise de terrain (professionnels proches de la réalité)
- expertise des organisations défendant des intérêts particuliers. Ces organisations expriment leurs propres positions et intérêts.

Il serait utile de partager un outil de suivi des demandes d'auditions.

Cet outil permettrait aux participants de savoir :

- quelles demandes ont été prises en compte
- quelles personnes sont disponibles
- comment les décisions sont prises

Cela éviterait frustrations et méfiance.

Enfin, faire appel à des chercheurs spécialistes du sujet pourrait aider à identifier les controverses importantes et à mieux les analyser.

Un groupe d'experts chargé du suivi pourrait par exemple accompagner le comité de gouvernance sur ces questions.

5. Le collège des garantes atteste que les procédures de vote se sont déroulées correctement.

Plusieurs façons de voter ont été proposées aux participants à différents moments de la Convention.

Les votes les plus formels ont eu lieu à l'aide de boîtiers électroniques.

Ils ont été organisés lors de la session 3 puis lors des deux dernières sessions.

Le premier vote avait deux objectifs :

- apprendre aux participants à utiliser le système de vote
- définir les priorités de réflexion

Les votes des sessions 6 et 7 ont servi à adopter les propositions et les différentes parties du rapport.

Le rapport a été largement adopté.

Cela montre qu'un accord important a été trouvé, même si toutes les opinions n'ont pas été retenues.

La préparation et l'organisation technique des votes ont été réalisées avec sérieux et compétence par le CESE.

En revanche, les règles et les enjeux du vote ont suscité des discussions parfois vives entre les participants.

Certains choix ont été difficiles à comprendre, par exemple :

- la prise en compte de l'abstention
- le pourcentage nécessaire pour adopter une proposition
- Les participants se sont interrogés sur la meilleure manière de voter.

Les explications données ont été utiles, mais parfois insuffisantes.

Les organisateurs ont cependant su modifier certaines règles lorsque cela était nécessaire.

Les garantes observent que lorsque les participants ont été invités à voter pour décider de la méthode de travail, cela a aidé à faire avancer la Convention.

Leçons pour les prochaines conventions :

Les votes sont des moments importants et solennels pour les citoyens.

Le CESE dispose désormais d'une solide compétence technique pour organiser ces votes.

Il serait utile d'améliorer encore la compréhension des différentes façons de voter.

Cela aidera les futurs comités de gouvernance à faire des choix adaptés et les citoyens à mieux comprendre le processus.

Dans certains cas, recourir au vote pour décider de la méthode ou pour choisir entre plusieurs options pourrait permettre à tous les participants de s'exprimer et de renforcer la confiance.

6. Le collège des garantes atteste que la transparence a globalement été respectée.

Les informations importantes ont été diffusées régulièrement et sont restées accessibles pendant toute la Convention.

Par exemple :

- les comptes rendus des décisions du comité de gouvernance
- des podcasts
- des messages électroniques
- un espace numérique partagé
- Un document très complet de type questions-réponses a aussi été envoyé aux participants avant chaque session.

Il rappelait les points essentiels et répondait aux questions.

Le comité de gouvernance et l'équipe d'animation ont expliqué régulièrement les méthodes de travail et les objectifs de chaque session.

Des temps de discussion ont été prévus pour vérifier que tout le monde comprenait bien.

La Convention a aussi été rendue publique.

Plusieurs moyens ont été utilisés :

- un site internet dédié
- des conférences de presse
- l'accès des journalistes aux sessions
- les réseaux sociaux

Les participants ont été régulièrement invités à contribuer à cette communication.

La couverture médiatique a été variable.

Certains moments ont été peu médiatisés.

D'autres ont reçu une forte attention, par exemple la présentation du rapport par le groupe d'enfants et d'adolescents.

Au final, les conclusions de la Convention ont été largement diffusées.

La présence de chercheurs observateurs a également contribué à la transparence.

Ces chercheurs ont pu suivre les sessions et les réunions du comité de gouvernance.

Ils ont recueilli des informations grâce à l'observation, à des questionnaires et à des entretiens avec les participants.

Ces données serviront à mieux comprendre le fonctionnement des conventions citoyennes.

La participation des chercheurs était encadrée par des règles précises, notamment la signature d'une charte.

Ils ont été accompagnés pendant toute la Convention par une chercheuse membre du comité de gouvernance.

Cet accompagnement a été utile et a permis de résoudre certains désaccords.

7. Le collège des garantes souligne que la question de ce que deviendront les conclusions est un enjeu central pour cette Convention et pour l'avenir des conventions citoyennes.

Comme dans toutes les conventions citoyennes, la question de ce qui sera fait des propositions a été au centre des discussions.

Les participants ont souvent posé des questions à ce sujet et ont exprimé leurs préoccupations pendant les sessions. Cette inquiétude a été renforcée par le contexte politique instable.

Pendant la Convention :

- le Premier ministre à l'origine du projet a quitté ses fonctions
- le gouvernement a changé deux fois
- les débats sur les finances publiques ont été importants

Les participants devaient réfléchir à l'avenir des enfants et du pays dans une période politique tendue et incertaine. La mission demandait de remettre l'intérêt et le bien-être des enfants au cœur des priorités nationales. Dans ce contexte, les participants ont souvent douté que leurs propositions soient

réellement prises en compte. Ils se sont interrogés tout au long du processus sur l'utilisation future de leur travail.

Le collège des garantes regrette que le gouvernement n'ait pas officiellement reçu le rapport de la Convention.

Ce moment est important.

Il permet de reconnaître l'engagement des citoyens et le travail qu'ils ont accompli.

Il constitue une première étape de prise en considération de leurs propositions vis-à-vis de leurs propositions.

Une convention citoyenne doit pouvoir être suivie d'actions concrètes, même en période d'instabilité politique.

Ce suivi est indispensable pour maintenir la confiance dans ce type de démarche démocratique.

Les conventions citoyennes sont une innovation importante et utile pour la démocratie.

8. Enfin, les garantes attestent que leur rôle de garant indépendant et de tiers de confiance a été reconnu comme important par toutes les parties.

Les garantes attestent que, dans l'ensemble, leurs recommandations ont été suivies par le comité de gouvernance et l'équipe d'animation pendant toute la Convention.

Grâce à leur intervention, de nombreuses remarques, demandes et plaintes des participants ont été prises en compte.

Cela a contribué à instaurer un climat de confiance.

Les garantes ont été désignées par une lettre de mission.

Comme les autres acteurs de la Convention, elles ont dû comprendre leur rôle et contribuer à en définir les limites.

Elles sont intervenues en séance plénière sur deux sujets liés à la liberté d'expression :

- la possibilité d'exprimer des opinions sur des sujets sensibles
- l'utilisation d'un groupe WhatsApp entre participants

Leur objectif était de garantir la liberté d'expression tout en rappelant :

- le respect de la loi
- le respect des autres
- l'importance du collectif

Ces interventions ont eu lieu à des moments délicats du débat.

Elles ont été bien acceptées par les participants.

Les garantes ont également participé à une médiation au sein du groupe des chercheurs observateurs, avec une membre du comité de gouvernance.

Leçons pour les prochaines conventions :

Il serait préférable que les garantes soient nommées dès le lancement d'une Convention.

Cela leur permettrait d'observer toute la phase de préparation et de garantir les choix importants, par exemple l'organisation du tirage au sort des participants.

La diversité des profils, des expériences et des compétences des garantes doit être maintenue.

Le fonctionnement collectif des garantes et leur neutralité sur le fond des débats doivent aussi être conservés.

Ces éléments renforcent leur rôle et leur crédibilité.

Aujourd'hui, les questions liées à la liberté d'expression et aux réseaux sociaux sont particulièrement sensibles et peuvent diviser. Il est donc important d'aborder ces questions dès le début de la Convention afin de fixer clairement les règles de discussion.